batz sur mer et ses villages

KERVALET • TRÉGATÉ • KERMOISAN • ROFFIAT

PAGE 7

INFOS MUNICIPALES

L'ancien cinéma Le Paludier vendu pour un projet de clinique dentaire

PAGE 10

DOSSIER

Présentation du projet du nouveau quartier de la Bonne Eau

PAGE 14

SOCIAL

D'importants travaux de rénovation pour le quartier de Poulan

batz sur mer

HIVER 2023 - N°52

Magazine d'informations municipales

Sommaire

ÉDITO DU MAIRE > P3

ACTUALITÉS > P4
- Un conflit avec votre voisin ? Prenez rendez-vous avec le conciliateur de justice
- Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024
- Habitat 44 livre 16 nouveaux logements sociaux
- Fermeture des trésoreries de La Baule et Guérande
- Les chiffres de la rentrée scolaire

SANTÉ > P6
- L'actualité du Centre Municipal de Santé

INFOS MUNICIPALES > P7
- Vente de l'ancien cinéma Le Paludier
- Le télétravail mis en œuvre au sein des services municipaux
- Flavien CLOUET, nouveau conseiller municipal
- NOUVEAU : une station de réparation et de gonflage pour les vélos

TRAVAUX > P8
- Top départ pour les travaux de la salle des sports et du pôle administratif des services techniques, urbanisme et environnement

PATRIMOINE > P9
- Des travaux de restauration et de préservation du patrimoine batzien

DOSSIER > P10
- Présentation du projet du nouveau quartier de la Bonne Eau
- Tout savoir sur le Bail Réel et Solidaire
- La Maison Familiale de Loire-Atlantique

SÉCURITÉ > P12
- Les dernières infos en matière de sécurité
  - Route côtière à 50 km/h
  - Dispositif Participation citoyenne
  - Stationnement sauvage et contraventions

ENVIRONNEMENT > P13
- Protection des marais salants : le rôle primordial de l'Association Syndicale Autorisée

SOCIAL > P14
- Rénovation du quartier de Poulan : les habitants valident le projet de Silène
- L'actualité du CCAS

SPORT & VIE ASSOCIATIVE > P15
- Le marathon de la Côte d'Amour fait son retour
- Pass'Association : une aide financière en soutien aux familles et aux associations

CULTURE & ÉVÉNEMENTIEL > P16
- Programmation culturelle et événementielle : 2023, année record, 2024 en préparation

TOURISME > P17
- "Pimp my Batz", retour sur la campagne de communication de l'été 2023
- Focus sur le budget de l'Office de tourisme

TRIBUNES > P18

MAIRIE & ÉTAT CIVIL > P19
- Permanences du maire et des adjoints
- Décès de Claude LEBAUD, conseiller municipal délégué aux travaux
- État civil

Magazine d'informations municipales
#52 Hiver 2023

Directrice de la publication :
Marie-Catherine LEHUÉDÉ, maire

Mairie de Batz-sur-Mer / 34, rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer

Rédacteur en chef : Frédéric SAUTON, directeur de la communication et de la promotion du territoire

Textes et crédits photographiques : ville de Batz-sur-Mer, sauf mentions contraires

Diffusion : 4 500 exemplaires

Création & impression : La Mouette Communication La Baule - 02.40.60.20.10

Ne pas jeter sur la voie publique

Dépôt légal : décembre 2023

Imprimé sur papier issu de forêts durablement gérées

Illustration de couverture : Joss PROOF (www.instagram.com/joss_proof)

#BatzsurMer

Vos services municipaux

HÔTEL DE VILLE
34, rue Jean XXIII, Tél. 02.40.23.92.25., mairie@mairie-batzsurmer.fr, www.batzsurmer.fr

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h, samedi de 9h à 12h.

URBANISME ET SERVICES TECHNIQUES
28, rue du Grand Chemin
mairie@mairie-batzsurmer.fr
Urbanisme : Tél. 02.40.23.56.01.
Services Techniques : Tél. 02.40.23.56.00.

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h. Fermeture le mardi après-midi et le jeudi matin. Ouvert le 1er samedi de chaque mois de 9h à 12h.

CCAS
34, rue Jean XXIII, Tél. 02.40.23.77.40. (accueil sur RDV)
ccas@mairie-batzsurmer.fr

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE
11, rue de la Plage, Tél. 02.40.23.89.51., mediatheque@mairie-batzsurmer.fr, mediatheque.batzsurmer.fr

OFFICE DE TOURISME
25, rue de la Plage, Tél. 02.40.23.92.36., office.tourisme@mairie-batzsurmer.fr, www.ot-batzsurmer.fr

GROUPE SCOLAIRE ALAIN BOUTLE
École : 4, rue Alain Boutle, Tél. 09.64.46.12.31.

Restaurant Scolaire : rue Alain Boutle, Tél. 02.40.23.90.29.

École privée Sainte-Marie et Saint-Pierre : 2, rue de Trémondais, Tél. 02.40.23.92.16.

ESPACES JEUNES « LA HURLETTE »
Impasse la Hurlette, Tél. 06.73.04.15.55.
jeunesse@mairie-batzsurmer.fr

CENTRE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS
Rue Vaucourt-Singer, Tél. 06.99.52.14.85., centredeloisirs@mairie-batzsurmer.fr

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
de 7h30 à 8h30 et de 16h15 à 18h30
Rue Alain Boutle, Tél. 06.07.98.28.50.

CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ
1, place de la Gare
(siège social en mairie)
- Horaires d'accueil téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi matin de 9h à 12h
- Horaires de consultations : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h et le samedi matin de 9h à 13h.
  Tél. 02.40.23.77.12
  cms@mairie-batzsurmer.fr

POLICE MUNICIPALE
1, rue de Kerbouchard,
Tél. 02.40.23.91.99.

CAP ATLANTIQUE
(déchets, eau, assainissement...)
www.cap-atlantique.fr

Chères Batziennes, chers Batziens,

Je veux d'abord avoir une pensée pour Claude LEBAUD, conseiller municipal délégué aux travaux, qui nous a quittés le 18 septembre 2023, à l'âge de 72 ans. Chacun connaissait et se souviendra de sa force de caractère, de sa ténacité, et de sa détermination à faire vivre et à animer le bourg de Batz et ses villages, notamment à travers un engagement associatif de toute une vie. Nous renouvelons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

La saison 2023 a été très bonne malgré une météo parfois capricieuse. Vous avez été nombreux à nous féliciter pour la programmation événementielle et culturelle et la qualité générale du cadre de vie batzien, nous vous en remercions ! Les traditionnelles incivilités estivales ont été moins nombreuses, sauf en matière de stationnement : nous n'avons pas transigé avec la sécurité et avons verbalisé les contrevenants, car une voiture garée sur le trottoir, ce sont des piétons en danger sur la route ! Des aménagements pour empêcher le stationnement sur les trottoirs ont été et vont être installés à différents endroits de la commune.

L'action municipale se poursuit sans relâche. Le formalisme administratif, s'il est souvent nécessaire et utile, allonge les délais de mise en œuvre. Après plusieurs mois d'instruction, deux chantiers importants de rénovation/extension ont débuté : celui de la salle des sports et celui du pôle administratif des services techniques, urbanisme et environnement.

Construire ou acquérir un bien immobilier à Batz-sur-Mer a toujours été difficile, du fait de la rareté du foncier disponible et des protections architecturales et environnementales : Danielle RIVAL avait initié le quartier de la Pigeonnière, nous venons de lancer la procédure pour créer un nouveau quartier sur le terrain de football désaffecté de la Bonne Eau en mettant en place de meilleures protections afin que la quarantaine de logements qui seront créés à l'horizon 2027 restent des résidences principales (voir le dossier de ce magazine).

Le Centre Municipal de Santé est un vrai succès et nous sommes fiers de cette réalisation utile à tous les Batziens, et qui a d'ores-et-déjà trouvé son équilibre budgétaire. Toujours dans le domaine de la santé, nous avons vendu l'ex-cinéma sous condition de réalisation d'une clinique dentaire. Laissé à l'abandon depuis plus de dix ans, en ruine aujourd'hui, l'investissement nécessaire pour la déconstruction/reconstruction a été estimé à plus de 1,5 millions d'euros et est porté par des personnes privées.

Les choses avancent : après plusieurs années de travaux, les seize logements Habitat 44 rue du Grand Chemin viennent d'être, ou vont bientôt être, livrés. Les habitants de Poulan se sont également prononcés en faveur de la réalisation de travaux de rénovation énergétique qui seront portés par le bailleur social Silène. Après les travaux, la commune s'est engagée à rénover les espaces publics de ce quartier.

Fidèles à nos engagements, et malgré une inflation galopante et une hausse mathématique de nos charges de fonctionnement, nous n'avons pas augmenté les taux communaux d'imposition. Si l'impôt foncier a augmenté, pour vous, comme pour nous, cela résulte de l'augmentation des bases fiscales, qui sont décidées par l'Etat.

A l'aube d'une nouvelle année qui va bientôt débuter, je vous adresse tous mes meilleurs vœux pour 2024, et vous donne rendez-vous le samedi 6 janvier 2024 à 11h pour la traditionnelle cérémonie des vœux à la population organisée dans la salle des Fêtes.

Marie-Catherine LEHUÉDÉ
Maire de Batz-sur-Mer
3ème vice-présidente de Cap Atlantique
en charge de la Culture, de l'enseignement musical
et des équipements culturels d'intérêt communautaire

UN CONFLIT AVEC VOTRE VOISIN ?

prenez rendez-vous avec le conciliateur de justice

Le décret n° 2023-357 du 11 mai 2023, entré en vigueur le 1er octobre 2023, a rétabli l'obligation de tentative préalable de règlement amiable des litiges avant toute requête au tribunal. Ainsi, pour les différends cités par l'article 750-1 du code de procédure civile (différends de moins de 5 000 € et conflits de voisinage), la saisine du juge devra nécessairement être précédée d'un recours à un des trois modes de résolution amiable des différends.

LES TROIS MODES DE RÉSOLUTION AMIABLE DES DIFFÉRENDS

- **La convention de procédure participative :** les parties à un différend s'engagent à œuvrer conjointement et de bonne foi à la résolution amiable de leur différend ou à la mise en état de leur litige. Elle nécessite le recours à un avocat.
- **La médiation civile** est un processus d'échanges volontaires et confidentiels, facilité par un tiers : le médiateur, personne neutre choisie par les parties, n'exerçant aucun pouvoir de décision. Le médiateur, rémunéré par les parties, les aide à renouer le dialogue et à créer les conditions dans lesquelles elles trouvent ensemble une solution qui convient le mieux à répondre à leur contentieux.
- **La conciliation de justice,** chargée elle aussi de trouver une solution amiable à des litiges civils sensiblement dans les mêmes conditions que la médiation civile, est conduite par un auxiliaire de justice assermenté et bénévole.

LES ATOUTS DE LA CONCILIATION DE JUSTICE

Elle est :

- proche des citoyens, puisque le mieux implanté et réparti sur l'ensemble du territoire ;
- accessible pour tous, puisque totalement gratuite pour l'ensemble des parties ;
- sûre, puisqu'assurée par des « professionnels » (même si bénévoles) choisis et nommés par l'institution judiciaire et formés par l'École Nationale de la Magistrature ;
- laisse aux parties la totale maîtrise de l'issue de la démarche (contrairement à un procès) puisque le conciliateur de justice ne dispose d'aucun pouvoir de contrainte et ne peut donc imposer quoi que ce soit aux parties.

> À Batz-sur-Mer, la conciliatrice de justice reçoit sur rendez-vous (à prendre au 02.28.56.78.50.) chaque troisième mercredi du mois de 9h à 11h30 (et le premier mercredi du mois de 8h30 à 11h30 en mairie du Croisic).

Plus d'infos sur www.conciliateurs.fr

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

auront lieu le dimanche 9 juin 2024

Le site internet www.service-public.fr vous permet de vérifier en ligne votre situation électorale. Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales :

- L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (si les formalités de recensement ont été accomplies dans les délais).
- En dehors de cette situation, si vous n'avez jamais été inscrit sur la liste électorale à Batz-sur-Mer, l'inscription doit faire l'objet d'une démarche volontaire avant le vendredi 03 mai 2024 à 17h en mairie ou jusqu'à 23h59 en ligne (sauf situations exceptionnelles).
- Si vous avez déménagé récemment, y compris sur la commune, pensez à signaler votre nouvelle adresse avant le vendredi 03 mai 2024 à 17h en mairie.

Renseignements
à l'accueil de la mairie ou au 02.40.23.92.25.

Comme par habitude, il y aura trois bureaux de vote : N°1 à la salle des Fêtes et N°2 et 3 à l'espace Jean FRÉOUR. Le numéro de votre bureau de vote est indiqué sur votre carte d'électeur.

Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez faire une procuration auprès d'un Commissariat de police (où qu'il soit) ou à la Gendarmerie (où qu'elle soit). Attention, le jour du vote, l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir qu'une seule procuration faite en France.

HABITAT 44 LIVRE 16 nouveaux logements sociaux

Lancé en 2020 par Habitat 44, et retardé par la crise Covid et des difficultés avec certaines entreprises, le chantier de construction de 16 logements sociaux dans l'ancienne maison dite « Papin » et l'ancienne école Sainte-Marie s'est achevé en décembre. Les locataires du site de l'ancienne école Sainte-Marie vont pouvoir s'installer avant Noël et ceux du site de l'ancienne villa Pasteur pourront entrer dans les lieux courant janvier 2024.

DEUX RÉSIDENCES ET SEIZE LOGEMENTS

La résidence des Muletiers (ex-maison dite « Papin ») compte neuf logements et la résidence des Gabariers (ex-école Sainte-Marie) en compte sept. Chaque logement dispose d'une place de stationnement au sein des résidences. 965 m² d'espaces verts ont été créés, et la plupart des logements disposent d'un petit jardin privatif ou d'une terrasse. Une salle communale d'une superficie de 58 m² a également été aménagée dans l'ancienne école : dans un premier temps, elle accueillera des agents municipaux déménagés durant la phase de travaux du bâtiment administratif rue Vaucourt-Singer, puis elle pourra être mise à disposition des associations batziennes.

DES LOGEMENTS IDÉALEMENT SITUÉS EN CŒUR DE BOURG

La typologie des logements est la suivante : 7 T2, 7 T3 et 2 T4. Huit d'entre eux ont été aménagés aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) et deux autres sont aménagés pour des personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap (loi ASV).

Tous les logements ont été attribués selon la procédure classique en matière de logement social.

Piloté par Habitat 44, ce projet d'un montant global de 3,1 millions d'euros a reçu les contributions financières de la commune de Batz-sur-Mer, de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, du Département de Loire-Atlantique, de l'Agence Foncière de Loire-Atlantique, de l'Etat et d'Action Logement.

LES CHIFFRES DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

Lors de la dernière rentrée scolaire, les deux écoles de Batz-sur-Mer ont accueilli 17 élèves supplémentaires, soit une augmentation de 12,88% par rapport à la rentrée précédente. On compte quatre classes à l'école publique et trois à l'école privée (une classe de plus que l'année dernière pour l'école privée). Cette augmentation, qui fait suite à des dizaines d'années de baisse des effectifs, s'explique notamment par la qualité du travail réalisé par la communauté éducative, l'arrivée de nouvelles familles à Batz-sur-Mer à la suite de la crise COVID, l'attractivité générale de la commune et la pyramide des âges des élèves scolarisés (peu de départ de CM2).

FERMETURE DES TRÉSORERIES DE LA BAULE ET GUÉRANDE

Depuis le 18 décembre dernier, l'accueil physique des usagers des deux trésoreries a été transféré au Service de Gestion Comptable (SGC) de Pontchâteau (5, place de l'Eglise) qui accueille le public les mardis matin et jeudis matin, de 8h30 à 12h00.

Un dispositif de « paiement de proximité » a été mis en place auprès de certains buralistes agréés (liste disponible ici : www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite).

Vous pourrez y régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...). Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300€, et par carte bancaire. Attention, les avis d'impôts supérieurs au montant de 300€ ne pourront pas être payés auprès des buralistes.

Deux « France services » sont situées sur le territoire, elles permettent d'avoir accès à différents services des neuf partenaires nationaux : Allocations familiales, ANTS, Assurance retraite, Assurance Maladie, Finances publiques, La Poste, MSA, point-justice et Pôle emploi.

- **Saint-Lyphard :** 2, rue de la Brière, bureau de Poste / 02.28.54.34 83. (ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30 et le samedi de 9h30 à 12h).
- **Saint-Nazaire :** Espace Civique Jacques Dubé, 1bis rue des Ajoncs, 02.28.55.99.73. (ouvert le lundi après-midi de 14h à 18h et du mardi au vendredi de 9h à 12h puis de 14h à 17h).

Plus d'infos sur www.france-services.gouv.fr

L'ACTUALITÉ du Centre Municipal de Santé

« Ouvert au public en 2021, le Centre Municipal de Santé a fêté ses deux ans d'existence en septembre dernier. En 2023, 12 900 consultations ont été données, confirmant ainsi le succès de cette structure, qui a permis de maintenir une offre de soins pour la population locale dans un contexte de désertification médicale qui s'accentue sur notre presqu'île. 2 851 déclarations de médecin traitant ont été faites auprès du CMS. La structure continue d'évoluer avec le départ prochain d'un médecin, le recrutement de deux autres médecins, dont une pédiatre, et la réorganisation du secrétariat », indique **Anne LE BOURG**, adjointe en charge de la santé.

RAPPEL : COMMENT FONCTIONNE LE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ ?

Les médecins et secrétaires médicales qui travaillent au CMS sont salariés par la commune et tous les frais de fonctionnement de la structure sont pris en charge par la commune dans le cadre d'un budget annexe. Les recettes générées par les consultations du CMS et les financements de fonctionnement de la CPAM abondent ce budget annexe. Depuis sa création, la commune verse une subvention annuelle afin d'équilibrer le budget. Cette subvention d'équilibre municipale s'élevait à 118 865,43 € en 2022 et à 68 160,98 € en 2023. A terme, l'objectif est que les recettes équilibrent les dépenses afin que le budget du CMS s'autofinance. Cet objectif sera en principe atteint en 2024. Le classement par l'Agence Régionale de Santé de la commune en zone prioritaire et le recrutement d'un assistant médical permettront par ailleurs d'obtenir des financements complémentaires de la CPAM.

L'ÉQUIPE DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

Elle est composée du docteur Lucie FERRARI, médecin coordinateur, du docteur Denis SPLINDLER, du docteur Pascal BEAUFRERE (qui à partir d'avril 2024 assurera uniquement des consultations de dermatologie en remplacement de ses confrères) et du docteur Aurélie MOUTOU, pédiatre allergologue arrivée à la mi-octobre. Une rhumatologue effectue des vacations une fois par mois. Une infirmière Asalée intervient également au centre. Un recrutement d'un autre médecin généraliste a été lancé par la commune.

Au niveau du secrétariat médical, l'équipe va également être renforcée avec la création d'un poste d'assistant médical. Outre les tâches de nature administrative et de coordination, l'assistant médical aura des missions liées à la préparation et au déroulement des consultations et à l'accompagnement des patients dans leur démarche de soins et de prise en charge.

LE CMS ADHÈRE À LA COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ (CPTS) DU PAYS BLANC

Regroupant des professionnels de santé, cette association a pour objectif de :

- Faciliter l'organisation de l'offre de soins et de santé en réponse aux besoins du territoire ;
- Faciliter la coordination, l'accès et la continuité des soins, la prévention et la promotion de la santé des habitants du territoire dans une démarche de qualité et de santé publique ;
- Faciliter l'implication de tous les acteurs de santé intervenant sur le territoire, et de ses habitants, dans les démarches en santé et participer à promouvoir l'égalité de santé ;
- Faciliter l'interconnaissance pluriprofessionnelle.

Le territoire de la CPTS couvre les communes d'Assérac, Batz-sur-Mer, Guérande, Herbignac, La Baule-Escoublac, La Chapelle-des-Marais, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Piriac-sur-Mer, Pornichet, Saint-André-des-Eaux, Saint-Lyphard, Saint-Molf, Camoël, Férel et Pénestin.

VENTE DE L'ANCIEN CINÉMA LE PALUDIER

Le Conseil municipal a validé la vente du bâtiment de l'ancien cinéma « Le Paludier ». Le projet porté par les acquéreurs est de créer une clinique dentaire et un espace dédié à l'accueil d'entreprises… La clinique dentaire pourra accueillir trois praticiens avec les dernières technologies d'équipements. À la demande de la commune, et en accord avec les acquéreurs, une clause conditionne la validation de la vente à l'obtention du permis de construire pour le projet présenté (clinique dentaire et accueil d'entreprises).

Construit en 1924, le cinéma « Le Paludier » (ex-« Batz Palace ») a été acquis par la commune en 1995. Le cinéma a été exploité par une association jusqu'en 2009, mais l'exploitation a cessé pour des raisons de sécurité liées à des problèmes structurels sur le bâtiment. Laissé à l'abandon depuis, le bâtiment est aujourd'hui à l'état de ruine et doit être entièrement déconstruit (sauf la façade protégée au titre de l'AVAP), ce qui génère un coût très important à charge des acquéreurs.

Laissé à l'abandon depuis 2009, le bâtiment a été très fortement dégradé par le temps ou par des actes de vandalisme

LE TÉLÉTRAVAIL MIS EN ŒUVRE AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents, d'optimiser l'occupation des bureaux municipaux, de limiter les déplacements, de continuer à être attractif en tant qu'employeur et de prendre en compte les nouveaux usages professionnels, la collectivité a mis en place depuis septembre dernier le télétravail pour les agents éligibles. Ce dispositif avait déjà été pratiqué durant la période COVID. Grâce aux moyens informatiques mis en place, cela ne changera concrètement rien pour les usagers du service public.

© Jean-Luc MOREAU

FLAVIEN CLOUET, NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

En remplacement de Claude LEBAUD, conseiller municipal délégué aux travaux, décédé le 17 septembre 2023 (voir page 19), Flavien CLOUET a intégré le conseil municipal au sein de la liste majoritaire.

Marie-Catherine LEHUÉDÉ, maire, et Éric MOULIÉ, adjoint en charge de la sécurité, du sport et de la vie associative

NOUVEAU : UNE STATION DE RÉPARATION ET DE GONFLAGE POUR LES VÉLOS

Dans le cadre du label « Accueil vélo », l'Office de tourisme a installé une station de réparation extérieure. Accessible 24h/24 et dotée d'outils spécifiques sécurisés par câbles, cette station permet de faire toutes les petites réparations. Une station de gonflage complète le dispositif.

TOP DEPART POUR LES TRAVAUX... de la salle des sports et du pôle administratif des services techniques, urbanisme et environnement

Michel KERDONCUFF

Après plusieurs mois de préparation et de formalités administratives, deux chantiers importants ont démarré cet automne : celui de la salle des sports et celui du pôle administratif des services techniques, urbanisme et environnement.

LES TRAVAUX DE LA SALLE DES SPORTS

Avec l'objectif d'accueillir l'ensemble des activités sportives de loisirs et de compétition pratiquées à Batz-sur-Mer, la salle des sports va être rénovée et agrandie (voir dossier du magazine municipal n°51).

- Les travaux ont démarré début décembre, pour une livraison prévue au début de l'année 2025 (sous réserve des aléas de chantier).
- Plusieurs subventions ont été accordées par l'État (DETR - 254 857.50 €) et CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo (Fonds de concours - 95 418 €). La Fédération Française Montagne et Escalade sera également sollicitée, ainsi que EDF pour le financement du mur solaire, innovation technologique. L'installation de panneaux photovoltaïques en toiture est également projetée. Ceux-ci permettront soit de produire et consommer sa propre énergie électrique (par exemple auto-consommation pour la mairie, le groupe scolaire...), soit de dégager une source de revenus pour la commune.

LES TRAVAUX DU PÔLE ADMINISTRATIF DES SERVICES TECHNIQUES, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Le projet consiste à rénover le rez-de-chaussée de l'ex-Centre Médico-Social situé rue Vaucourt-Singer pour y installer de manière définitive le pôle administratif des services techniques, urbanisme et environnement installé à cette adresse depuis déjà plusieurs mois. Pour ce faire, ce bâtiment datant des années 1960 a besoin d'une remise aux normes complète (performance énergétique, accessibilité PMR,...). Depuis sa création, il n'a en effet quasiment pas bénéficié de travaux. Une extension du bâtiment est également prévue, et la surface plancher totale sera portée après travaux à 140 m².

- La réunion de lancement de chantier a eu lieu mi-novembre, pour une livraison prévue au début de l'année 2025 (sous réserve des aléas de chantier).
- Plusieurs subventions ont été accordées par l'État (DETR - 127 750 €) et CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo (Fonds de concours - 50 605 €).

© Déesse 23 Architecture

CapAtlantique LA BAULE-GUÉRANDE AGGLO

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Liberté Égalité Fraternité

A NOTER :

Durant les travaux, l'accueil des services techniques, urbanisme et environnement sera déplacé dans la nouvelle salle municipale au 28, rue du Grand Chemin (ancienne école Sainte-Marie).

Contacts :

- Accueil des services techniques : 02.40.23.56.00. secretariatsturba@mairie-batzsurmer.fr
- Accueil de l'urbanisme : 02.40.23.56.01. / urbanisme@mairie-batzsurmer.fr

Horaires d'ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h, mardi de 8h45 à 12h, jeudi de 13h45 à 17h. Le premier samedi du mois de 9h à 12h.

Entrée du 28 rue du Grand Chemin en cours de travaux

DES TRAVAUX de restauration et de préservation du patrimoine batzien

Batz-sur-Mer a une longue histoire… et un patrimoine immobilier historique et religieux exceptionnel qui a traversé les siècles. La municipalité a récemment engagé différents travaux de restauration et de préservation de ce précieux patrimoine.

RÉNOVATION DE DEUX BAIES À VITRAUX DE L'ÉGLISE SAINT-GUÉNOLÉ

Des travaux de restauration des deux baies à vitraux situées à droite de l'entrée principale de l'église ont été engagés. Il s'agit du « Baptême du Christ » et de « Saint-Guénolé Abbé ». Avec l'usure du temps, les encadrements en pierre de taille en calcaire de ces deux baies s'étaient en effet fortement dégradés. Leur restauration nécessite de déposer les vitraux (ceux-ci seront restaurés) afin de remplacer les pierres. La protection grillagée en cuivre sera également rénovée.

Ces travaux vont débuter en février et s'achèveront en mai, pour un coût prévisionnel d'un peu moins de 145 000 € TTC. Des demandes de subventions ont été faites auprès de la DRAC, de la région Pays de la Loire et du département de Loire-Atlantique.

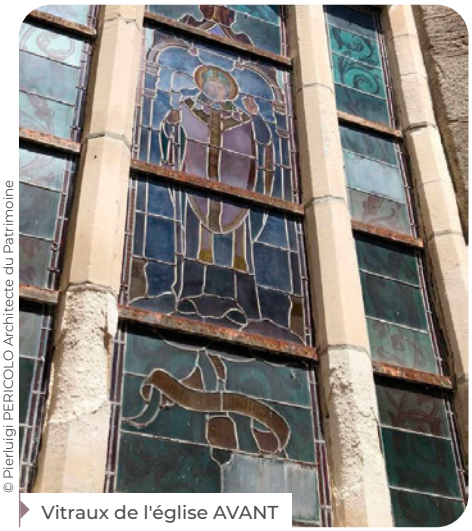

© Pierluigi PERICOLO Architecte du Patrimoine

Vitraux de l'église AVANT

Loire Atlantique

PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

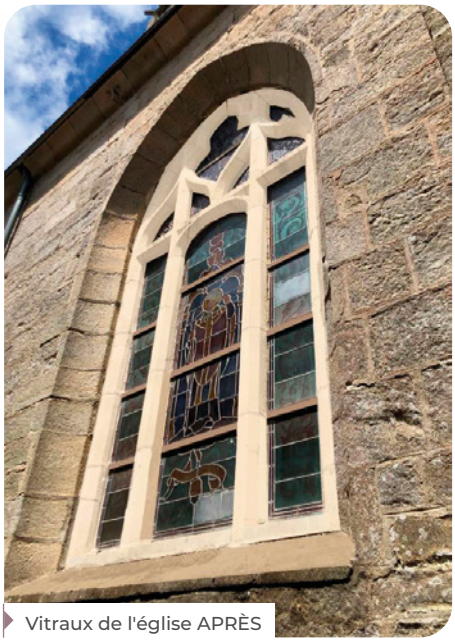

© Pierluigi PERICOLO Architecte du Patrimoine

Vitraux de l'église APRÈS

À LA BONNE HEURE…

Quel que soit l'endroit où ils se trouvent à Batz-sur-Mer, les Batziennes et les Batziens ont l'habitude de se tourner vers la tour pour connaître l'heure… Ces dernières années, l'horloge de la tour était quelque peu capricieuse et n'indiquait pas toujours la bonne (ou la même en fonction des cadrans !) heure. Plusieurs interventions ont eu lieu, la dernière a consisté au remplacement des quatre minuteries et des aiguilles des cadrans horaires. Désormais, il n'y aura plus d'excuse pour arriver en retard ! Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise LUSSAULT pour un coût total d'un peu moins de 8 000 € TTC

MAIS AUSSI…

Des travaux de mise en place de dispositif anti-volatiles ont également été engagés pour l'église Saint-Guénolé et la chapelle Saint-Marc de Kervalet. Enfin des travaux de rejointoiement du mur en pierres détérioré au premier étage de la tour Saint-Guénolé vont être mis en œuvre.

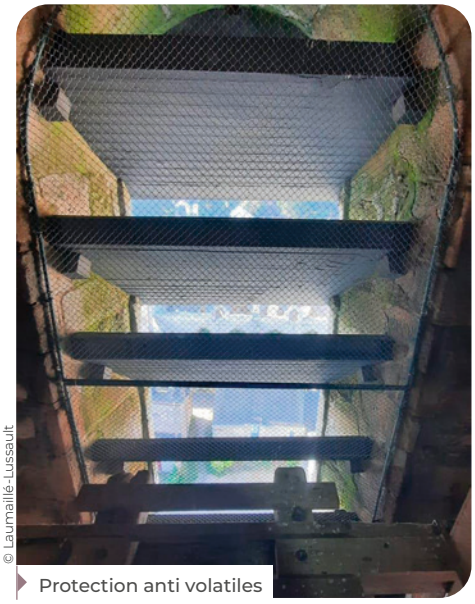

© Laumaillé-Lussault

Protection anti volatiles

UNE NOUVELLE STATUE INSTALLÉE DEVANT L'HÔTEL DE VILLE

Le « combat de jeunes boucs » est une œuvre en bronze de Louis de MONARD (1873-1939) qui avait été mise en dépôt à Batz-sur-Mer par l'Etat dans les années 50-60 (voir magazine n°51). Celle-ci a bénéficié d'une restauration commanditée par la commune avant d'être installée dans l'un des parterres de la mairie.

PRÉSENTATION DU PROJET du nouveau quartier de la Bonne Eau

Bruno SCHMIT

Rareté du foncier, attractivité du territoire, développement des locations saisonnières, protections environnementales et architecturales... créer des nouveaux logements sur la presqu'île n'est pas chose aisée ! Malgré toutes ces contraintes, la municipalité a pris le problème à bras le corps, dès son installation en 2020, avec pour objectif d'apporter une réponse significative à ce besoin en logements en accession à la propriété à un prix abordable, et dans un délai aussi rapide que possible.

COMMENT EST NÉ LE PROJET DE LOTISSEMENT DE LA BONNE EAU ?

BSC : dans le cadre du projet de rénovation/extension du complexe sportif de la Bonne Eau, plusieurs rencontres de concertation et de travail ont eu lieu avec les associations sportives, et notamment le club de football. Il s'avère que l'un des deux terrains extérieurs n'a aujourd'hui plus aucune utilité. Ce site d'une superficie de 10 000 m² présentait ainsi plusieurs avantages :

- une taille suffisante pour construire un programme de logements assez important ;
- une maitrise foncière publique et pas de contraintes fortes en termes d'environnement et d'urbanisme afin d'éviter les procédures longues et difficiles à engager ;
- un site aménageable à un coût maitrisé (proximité des réseaux) et proche du bourg, des commerces et des services.

QUELS SONT LES OUTILS QUI PERMETTRONT DE GARANTIR LE MAINTIEN EN RÉSIDENCE PRINCIPALE ?

La commune a fait le choix de se faire accompagner par un aménageur constructeur agréé, la Maison Familiale de Loire-Atlantique, qui a l'expérience de ce type de projets. Nous avons également opté pour un mécanisme, le Bail Réel et Solidaire ((BRS) voir ci-contre), qui garantit de manière absolument fiable et sur le long terme que les logements resteront occupés par des résidents principaux et qu'ils resteront à des prix abordables.

Le programme d'aménagement permettra la réalisation d'une petite quarantaine de logements, et notamment :

- des logements individuels (types 2, 3, 4 et 5) en accession sociale à la propriété sous le régime du Bail Réel Solidaire (BRS) pour des ménages sous conditions de revenus PSLA (Prêt Social de Location-Accession) en résidence principale,
- des lots à bâtir libres de constructeurs avec clause anti spéculative en cas de revente,
- quelques logements locatifs sociaux (types 2, 3 et 4) en partenariat avec un bailleur social.

COMMENT SERONT ATTRIBUÉS LES LOGEMENTS ?

La commune sera associée aux différentes décisions de programmation du projet : définition des principes d'aménagements, choix de l'architecte, du bailleur social, du constructeur... La Maison Familiale de Loire-Atlantique fixera le prix de vente des terrains et des logements en concertation avec la commune. Elle assurera ensuite directement la commercialisation des logements. Les personnes intéressées peuvent envoyer un mail à mairie@mairie-batzsurmer.fr

Emprise du futur quartier réalisé sur le terrain de football abandonné

© Google

LE PLANNING PRÉVISIONNEL

2024-2025-2026
- Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- Dépôt du Permis d'Aménager
- Acquisition du terrain par l'Organisme de Foncier Solidaire / MFLA
- Lancement de la commercialisation
- Démarrage des travaux de viabilisation des terrains
- Dépôt et obtention des permis de construire
- Démarrage des travaux pour la construction

2027
- Livraison des logements

TOUT SAVOIR SUR *le Bail Réel et Solidaire*

Rareté du foncier, attractivité du territoire, développement des locations saisonnières, le bail réel solidaire (BRS) est un dispositif juridique qui permet à un Organisme de Foncier Solidaire (OFS) de dissocier le terrain des murs pour faire baisser le prix des logements en garantissant leur prix sur le long terme. C'est un bail de longue durée. Le logement construit est en priorité réservé aux primo-accédants et sera toujours réservé à la résidence principale. La location du bien est interdite et l'encadrement des prix à la revente déjoue la spéculation foncière.

Les habitants d'un logement en BRS achètent le logement, ils peuvent le léguer à leurs descendants ou le revendre à un tiers, mais ils ne sont pas propriétaires du terrain. Le terrain reste la propriété de l'Office Foncier Solidaire de Loire-Atlantique, il est loué avec un bail de 80 ans avec un prix de loyer modique. En cas de revente du logement le bail est « rechargé » pour une durée de 80 ans. Si la personne ne trouve pas d'acquéreur, l'OFS s'engage à racheter le logement à son prix de revient.

LES GRANDES CARACTÉRISTIQUES DU BRS :

- Projet d'achat pour une résidence principale
  - Priorité aux primo-accédants à la propriété
  - Interdiction de louer le logement
- Respect des prix planchers et des prix plafonds de ressources sur l'année N-2
- Des prix de logements 30 à 40% moins élevés que les prix du marché
  - Taux de TVA réduit à 5,5%
  - Marge réduite du promoteur et absence de frais d'agence
  - Fiscalité moindre
- Un prix de revente encadré : les ménages successifs doivent respecter un plafond de ressources et occuper le logement à titre principal
- Un bien transmissible aux héritiers

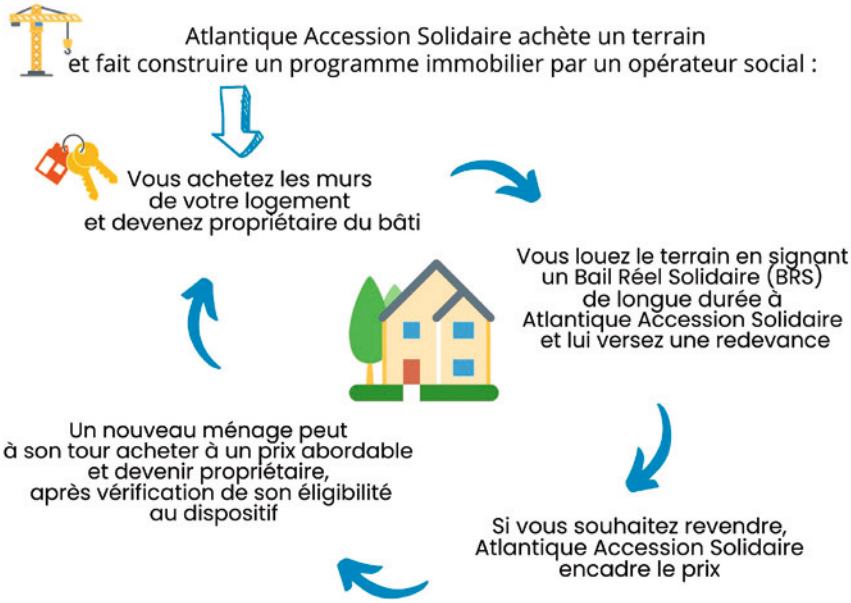

LA MAISON FAMILIALE *de Loire-Atlantique*

Basée dans l'agglomération nantaise depuis 1911, MFLA, Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), produit et vend des logements en accession sociale à la propriété et exerce une mission d'intérêt général. Elle apporte son savoir-faire de promoteur social aux collectivités territoriales et permet aux jeunes actifs d'acquérir leur premier logement dans des zones tendues, de manière accompagnée et sécurisée. Son action répond aux impératifs d'organisation des territoires en favorisant la mixité sociale et en limitant l'étalement urbain. Le modèle coopératif, les modalités de financement spécifiques, l'accès au foncier et la TVA réduite lui permettent de proposer des logements bien pensés, agréables à vivre et bénéficiant d'une architecture valorisante et d'une excellente performance énergétique avec des prix de vente très sensiblement inférieurs au marché libre, et surtout compatibles avec le pouvoir d'achat des ménages. Au sein du groupe Crédit Mutuel et formant, avec Atlantique Habitations, son pôle immobilier social, elle peut intégrer sur un même projet les différentes composantes de l'offre de logements : locatif social et abordable, accession sociale sécurisée, voire logements libres.

LES DERNIÈRES INFOS *en matière de sécurité*

Chaque été, avec une population multipliée par six, de nombreuses festivités et une certaine forme de « laisser-aller » sans doute inhérente à l'insouciance des vacances, on constate une augmentation des incivilités de toutes sortes, voire malheureusement parfois des dégradations sur les espaces publics ou privés. La municipalité agit, bien évidemment, notamment via le recrutement de deux saisonniers en renfort des trois policiers municipaux, via l'accueil de renforts de Gendarmerie, mais aussi en renforçant les contrôles et la présence des forces de sécurité. Éric MOULIÉ, adjoint, nous présente les dernières mesures prises dans ce domaine.

LES PORTIONS DE LA ROUTE CÔTIÈRE (RD 45) QUI ÉTAIENT LIMITÉES À 70 KM/H SONT PASSÉES À 50 KM/H ?

EMO : certains tronçons de la route côtière étaient en effet restés hors zone agglomération, sous compétence du département, et donc limités à 70 km/h. Or cela posait des problèmes de sécurité, notamment pour les riverains en sortie de propriétés et pour les cyclistes, très nombreux sur cet axe. La municipalité a donc décidé d'intégrer l'intégralité de cette route en zone d'agglomération, ce qui nous a permis de réduire la vitesse maximale autorisée à 50 km/h. Les portions les plus urbaines restent quant à elles limitées à 30 km/h. Attention, des contrôles de vitesse seront fréquemment organisés ! Des aménagements seront réalisés en 2024 afin de faire respecter cette nouvelle limitation de vitesse.

LE DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE » VIENT D'ÊTRE LANCÉ, EN QUOI CONSISTE-T-IL ?

EMO : nous avons souhaité intégrer ce dispositif proposé depuis 2011 par le ministère de l'Intérieur, qui a pour objectifs de développer auprès des habitants une culture de la prévention de la délinquance, de favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'État, les élus locaux et la population et d'améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions. Une réunion publique de présentation a été organisée en décembre.

QUEL EST LE RÔLE DES CITOYENS RÉFÉRENTS DANS CE DISPOSITIF ?

Choisis sur la base du volontariat, ils reçoivent une information spécifique dispensée par les forces de sécurité pour les sensibiliser aux actes élémentaires de prévention, au comportement à adopter en cas d'évènement suspect et aux réflexes à avoir lorsqu'ils sont témoins d'un fait ou d'une situation anormale. Ils n'ont pas à faire de rondes ou de patrouilles, mais sont invités à relayer rapidement auprès des forces de l'ordre et du maire les faits ou événements qui leur paraissent suspects.

Informations et inscriptions
Police municipale, 1, rue de Kerbouchard / 02.40.23.91.99.
policemunicipale@mairie-batzsurmer.fr
Horaires d'ouverture : lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h, samedi de 9h à 12h.

DE NOMBREUX PROBLÈMES LIÉS AU STATIONNEMENT SAUVAGE ONT ÉTÉ SIGNALÉS CETTE SAISON...

EMO : la saison a été marquée par une fréquentation touristique importante. Si l'on peut s'en réjouir, on constate également que cela génère des mauvais comportements, notamment en matière de stationnement dans le centre-bourg, mais aussi à proximité des plages ou des restaurants. À notre demande, la Police municipale et la Gendarmerie ont été particulièrement actives pour verbaliser systématiquement les contrevenants (voir les chiffres-clés ci-dessous). Est-il utile de rappeler que le stationnement sur trottoirs met en danger les piétons et empêche les personnes à mobilité réduite de cheminer sereinement ? Nous resterons intraitables sur ce sujet et allons par exemple installer des potelets bois anti-stationnement au niveau de la baie du Grand Mathieu.

Une voiture sur le trottoir c'est un piéton sur la route

CONTRAVENTIONS DRESSÉES PAR LES POLICIERS MUNICIPAUX

LES CHIFFRES-CLÉS DE LA SAISON 2023 (du 15 mai au 15 septembre 2023)

277 contraventions pour défaut de disque zone bleue et arrêts minutes (35€ / contre 188 sur la même période en 2022).

361 contraventions pour stationnement très gênant ou dangereux (135€ / pour 190 sur la même période en 2022).

3 infractions pour excès de vitesse ont été relevées par les policiers municipaux (pour 5 sur la même période en 2022).

8 infractions pour non-respect de stop ou de sens interdit ont été relevées par les policiers municipaux (pour 13 sur la même période en 2022).

34 stationnements gênants de véhicule sur une voie publique spécialement désignée par arrêté (lignes jaunes / pour 5 sur la même période en 2022).

263 stationnements d'un véhicule interdit par un règlement de police (manifestations-marchés / pour 175 sur la même période en 2022).

15 mises en fourrière de véhicules (7 pour destruction et 8 restitués à leurs propriétaires).

À quoi sont utilisées les recettes liées aux contraventions ?

Batz-sur-Mer ne perçoit qu'une fraction du produit des amendes de police à travers une enveloppe départementale, pour des opérations d'aménagements et d'équipements de nature à améliorer la sécurité des usagers des transports en commun et de la voirie routière.

PROTECTION DES MARAIS SALANTS
le rôle primordial de l'Association Syndicale Autorisée

© Gérard PAIN

Les tempêtes automnales ont mis en lumière l'importance des digues qui ceinturent et protègent les marais salants. Le point avec deux élus municipaux et paludiers, Gérard PAIN, délégué en charge de l'économie primaire et des travaux, et Erwan MATHELIER, responsable de syndic à l'ASA.

QUELS SONT LES RISQUES GÉNÉRÉS PAR LES TEMPÊTES POUR LES MARAIS SALANTS ?

Il faut toujours rappeler que les marais salants sont un territoire artificiel, gagnés sur la mer, qui se trouve 3 mètres en dessous du niveau des hautes marées. À l'Ouest, ils sont protégés par une digue marine de 15 kms qui ceinture le traict et 88 kms de berges d'étiers. La zone alimentée par Le Pouliguen compte 56 kms de berges. 17 barrages viennent compléter le dispositif.

Lors des tempêtes, le risque est la concordance d'un fort coefficient de marée avec le passage d'une dépression qui génère des vents violents et une surcote de la mer, entrainant débordements et surverses. C'est ce qui s'est produit lors de Xynthia et lors de la tempête Céline du 28 octobre dernier qui a provoqué des dégâts importants, brèches et vaux, dans le secteur de Saillé, mais aussi deux brèches dans le secteur de Batz-sur-Mer.

Cette situation n'est pas inédite, et l'Histoire est émaillée du souvenir de ces évènements dévastateurs. Si nos parents nous rappelaient celui de 1940, les archives nous en révèlent bien d'autres, comme le 1er janvier 1877 où la mer avait atteint Kervalet.

Auparavant les travaux étaient à la charge de chaque propriétaire, et face aux coûts des réparations certains allaient abandonner leurs marais. L'État avait financé la campagne de restauration et imposé la mise en place d'une structure de mutualisation des travaux, donnant par la suite naissance à l'ASA.

QUELLES SONT LES MISSIONS DE L'ASA ?

L'ASA des marais salants du bassin de Guérande a été créée en 1901. Elle a le statut d'établissement public et regroupe de manière obligatoire les 440 propriétaires de salines. Elle assure en leur nom trois missions : la protection contre la mer, l'alimentation en eau de mer de toutes les vasières et l'évacuation des eaux pluviales. Son action s'étend sur la Turballe, Guérande et Batz-sur-Mer. L'objectif est de mutualiser les frais entre tous les propriétaires et d'être éligible aux subventions. Une convention signée avec Cap Atlantique lui permet d'avoir une assistance financière et administrative. Région et Département apportent aussi leur soutien financier.

DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS SONT-ILS PRÉVUS DANS LE FUTUR ?

La digue actuelle du traict, même renforcée, a ses limites. Une nouvelle digue construite devant, adaptée aux conditions climatiques futures, avait été évoquée en 2012 lors d'une inspection de celle-ci...On doit aussi réfléchir à l'installation d'ouvrages à chaque entrée d'étier. Dans le premier Programme d'Actions de Prévention des Inondations de Cap Atlantique, en 2013, une action prévoyait l'étude de faisabilité de ce type d'ouvrage sur l'étier du Pouliguen, au niveau du pont de chemin de fer, accompagné d'une analyse coût-bénéfice. Malheureusement, l'analyse est rapide à faire aujourd'hui : encore deux ou trois inondations et les réparations auront dépassé le prix de l'ouvrage, jamais étudié. Il n'est jamais trop tard pour le faire...

TEMPÊTE CÉLINE : DES PREMIERS TRAVAUX DANS DES CONDITIONS DIFFICILES

Après la tempête Céline, il a fallu intervenir en urgence dans des conditions très difficiles pour protéger les salines avant d'envisager des travaux plus importants et pérennes à la fin de l'hiver. L'ASA (Association Syndicale Autorisée) a décidé d'installer des barrages provisoires en terre avec des buses pour préserver la gestion hydraulique des marais salants. Une subvention exceptionnelle de 100 000€ a été votée par Cap Atlantique pour financer en partie ces travaux d'urgence. Les réparations des dégâts se feront dès que les talus d'argile seront accessibles, par temps sec, voire au début du printemps.

RÉNOVATION DU QUARTIER DE POULAN
les habitants valident le projet de Silène

© Silène

Construits entre 1983 et 1991, et déjà partiellement rénovés autour des années 2000 et 2012, les 70 logements sociaux du quartier de Poulan sont gérés par Silène. Les habitants ont été consultés cet été par le bailleur social ; 70% d'entre eux ont participé au vote et 88% se sont prononcés en faveur des futurs travaux d'amélioration thermique des habitations et de valorisation des façades et des parties communes. En parallèle, la commune s'est engagée à réaménager les espaces extérieurs à la fin des travaux prévus par Silène.

LA NATURE DES TRAVAUX

> **Réhabilitation des logements :**

- Remplacement de toutes les anciennes menuiseries extérieures
- Remplacement de certaines portes de service et portes palières
- Réfection d'une partie des pièces humides (cuisine, salle de bains et WC)
- Remplacement d'une partie des revêtements de sol
- Changement des VMC
- Isolation des combles
- Interventions diverses sur les radiateurs, l'électricité...

> **Les travaux extérieurs :**

- Travaux de façades : isolation par l'extérieur des bâtiments, remplacement des verrières des bâtiments collectifs et traitement des façades en peinture des murs et des locaux non chauffés
- Les autres travaux : révision des toitures, remplacement de certains puits de lumières par des fenêtres de toit de meilleures performances, remise en état des garages et remplacement des anciennes clôtures

PLANNING, RÉALISATION ET COÛT

Sous réserve du résultat des appels d'offre, les travaux devraient débuter au premier trimestre 2024, pour une durée de 18 mois. Les travaux se dérouleront en site occupé, sans déménagement des locataires en place.

Le coût global prévisionnel s'élève à un peu moins de 5,5 millions d'euros TTC, entièrement financés par Silène, soit un investissement de près de 78 000€ TTC pour chaque logement. Une fois les travaux achevés, les loyers seront actualisés au plafond de la convention applicable à la résidence, ce qui générera une augmentation des loyers estimée à 32€ par mois en moyenne, hors revalorisation APL. Cette hausse sera compensée en partie par des consommations énergétiques en baisse (gain estimé de 30% sur les consommations de gaz).

Françoise COQUARD

LE MOT DE L'ÉLUE

FCO : *la municipalité est très heureuse de ces futurs travaux qui permettront d'améliorer considérablement le confort de vie des 70 foyers qui résident aujourd'hui dans le quartier de Poulan, et nous remercions Silène qui va investir plusieurs millions d'euros dans ce projet. À l'issue de ces travaux, la commune s'est engagée à rénover les espaces publics, voirie et espaces verts de ce quartier idéalement situé à Batz-sur-Mer.*

L'ACTUALITÉ DU CCAS

Depuis 2020, le CCAS, sous l'impulsion de Françoise COQUARD, adjointe, organise un grand nombre d'ateliers, de formations et d'opérations de sensibilisation et de prévention au profit des seniors de la commune. Ainsi au total en 2023, 33 Batziennes et Batziens ont par exemple bénéficié d'une formation au numérique de 20h, leur permettant d'être plus autonomes pour réaliser des démarches en ligne. Une nouvelle session de formation sera proposée en janvier.

NOUVEAU : de janvier à avril 2024, le CCAS proposera également un cycle de cinq ateliers d'1h30 de réflexologie palmaire : « Prendre en mains son bien être par la réflexologie ».

Informations auprès du CCAS :
34, rue Jean XXIII, 02.40.23.77.40 ou ccas@mairie-batzsurmer.fr.

LE MARATHON DE LA CÔTE D'AMOUR *fait son retour*

Le club du PGAC (Presqu'île Guérandaise Athlétic Club) et l'agence événementielle OC SPORT (basée à Nantes et déjà organisatrice de l'Abalone Marathon de Nantes) se sont associés pour organiser le Marathon International de la Côte d'Amour, dont la première édition se tiendra les 2 et 3 novembre 2024.

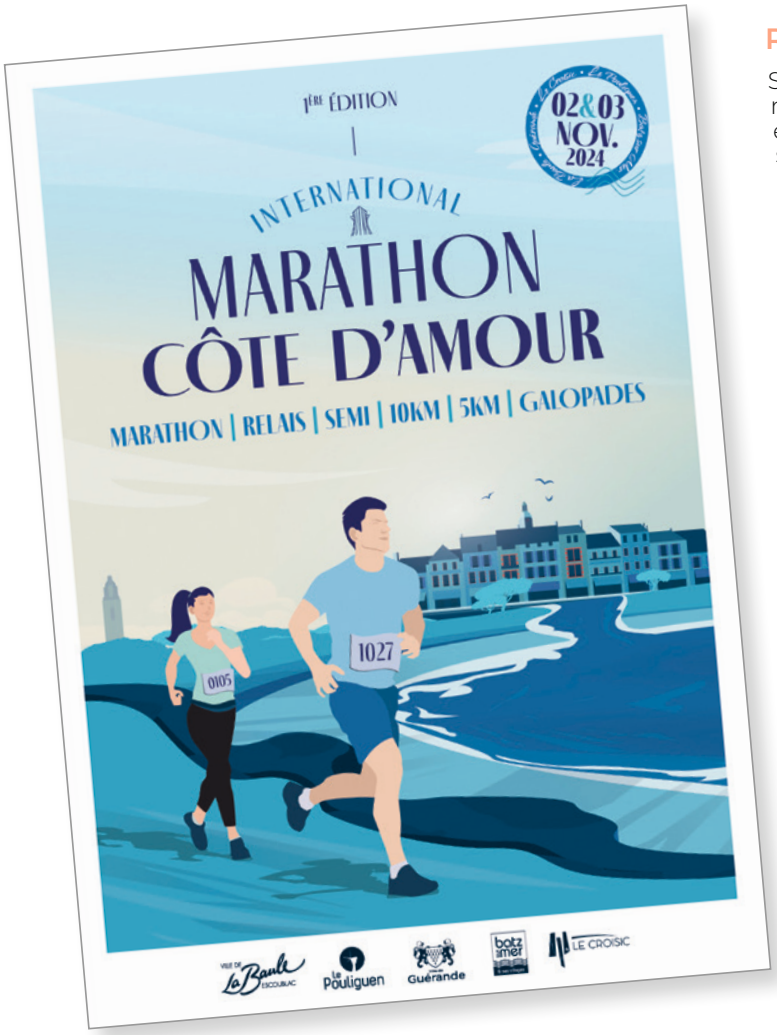

RENDEZ-VOUS LES 2 ET 3 NOVEMBRE 2024

Six épreuves seront proposées pendant ce week-end sportif : marathon (en solo ou en relais), semi-marathon, 10 KM, 5 KM et courses juniors. L'épreuve phare, le marathon, prendra son départ de la promenade de mer de La Baule pour un parcours de 42,195 KM à travers les plus beaux paysages de la presqu'île guérandaise. Une boucle unique qui révélera le tracé le plus rapide de France (un peu plus de 100 m de D+) et qui ravira les compétiteurs recherchant la performance sur cette distance mythique.

UN APPEL AUX BÉNÉVOLES

Signaleurs, accueil et remise de dossards, ravitailleurs, logistique, remise des récompenses..., pas moins de 600 bénévoles seront nécessaires afin d'organiser en toute sécurité les différentes épreuves. Les personnes intéressées pour devenir bénévoles peuvent s'inscrire sur https://marathondelacotedamour.com

UNE CIRCULATION TRÈS PERTURBÉE LE DIMANCHE 3 NOVEMBRE À BATZ-SUR-MER

Les deux épreuves du semi-marathon et du marathon vont inévitablement perturber la circulation sur tout le territoire de la presqu'île. À Batz-sur-Mer, la route côtière sera interdite à la circulation dimanche 3 novembre de 8h à 14h. Certaines rues du centre bourg seront également impactées et deux circulations alternées seront mises en place une partie de la matinée : une au niveau des ronds-points de Kemoisan et de Kervalet (passage sous la voie de chemin de fer) et l'autre au niveau de la route de Saint-Nudec (axe d'entrée et de sortie du Croisic). Un plan précis des perturbations et voies de déviations sera communiqué au public après l'été 2024.

Informations et inscriptions
https://marathondelacotedamour.com

PASS'ASSOCIATION : UNE AIDE FINANCIÈRE EN SOUTIEN AUX FAMILLES ET AUX ASSOCIATIONS

Le Pass'Association est un coup de pouce financier accordé par la commune qui permet aux jeunes Batziens âgés de 3 à 16 ans et inscrits dans une ou deux associations, sportives et/ou culturelles, de bénéficier d'une prise en charge de 50% du montant de l'adhésion, dans la limite de 50€ maximum par enfant.

Ce Pass'Association est délivré sous quatre conditions :

- avoir entre 3 et 16 ans,
- être domicilié à Batz-sur-Mer,
- être scolarisé à l'école ou au collège,
- et s'inscrire dans l'une des 26 associations culturelles ou sportives ayant signé une convention avec la commune (liste disponible sur www.batzsurmer.fr).

> Cette aide financière communale permet d'aider les familles, de promouvoir les activités sportives et culturelles auprès des jeunes et de dynamiser le tissu associatif local.

> Pour l'année scolaire 2022-2023, 6 755 € ont été versés par la commune.

Informations
Mairie, 34, rue Jean XXIII, 02.40.23.92.25. accueil@mairie-batzsurmer.fr

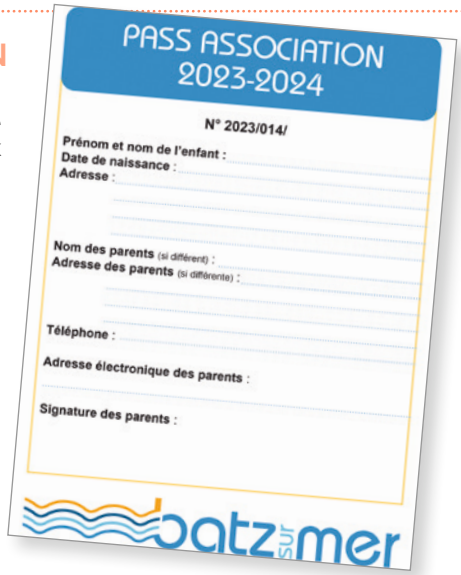
PASS ASSOCIATION
2023-2024

N° 2023/014/

Prénom et nom de l'enfant :
Date de naissance :
Adresse :

Nom des parents (si différent) :
Adresse des parents (si différente) :

Téléphone :

Adresse électronique des parents :

Signature des parents :

batz sur mer

PROGRAMMATION ÉVÉNEMENTIELLE ET CULTURELLE

2023, année record, 2024 en préparation

Voyage Imaginaire au port Saint-Michel

Toute l'année, les services municipaux de l'Office de tourisme, de la médiathèque et de l'évènementiel, ainsi que les associations du territoire, ont eu à cœur de proposer des animations diverses et variées, pour les petits et grands, à faire seul, entre amis ou en famille, et toujours gratuites ! Ces temps festifs et culturels, porteurs de lien social si essentiel en cette époque, ont battu des records de fréquentation.

LE BILAN 2023

Comme traditionnellement, notre Office de tourisme municipal a animé les événements incontournables de l'année, Pâques, Halloween, Noël, et a valorisé notre patrimoine. Malgré les aléas météorologiques, les sept marchés nocturnes de l'été ont connu une affluence encore supérieure et ont proposé une programmation musicale variée. La grande nouveauté 2023 a été l'organisation de la première édition de notre « OktoBatz Fest », le 30 septembre, en partenariat avec la brasserie BACA : pari réussi pour cet évènement qui a permis à toutes les générations de se côtoyer et qui sera pérennisé.

Avec l'arrivée d'une responsable au sein de la médiathèque municipale, le programme des animations, en et hors-les-murs, a encore été densifié : présentation de la rentrée littéraire, lectures à la plage, jeux de société, contes, ateliers créatifs, mais aussi mise en avant des nouveautés, coups de cœur… La passion de nos bibliothécaires s'exprime et permet de gagner, jour après jour, de nouveaux lecteurs. Le partenariat avec les acteurs culturels associatifs et privés de la commune a également été renforcé pour la co-organisation d'événements, dans un souci de complémentarité de l'offre culturelle locale.

Malgré l'annulation du feu d'artifice du 14 juillet en raison du vent, l'été fut lumineux avec un évènement créé pour le port Saint-Michel, « Voyage Imaginaire », qui a réuni plus de 1 500 spectateurs. L'offre de spectacles a elle aussi été densifiée, avec cette année 11 spectacles jeune public au lieu de 7 l'an passé, et toujours des expositions à la chapelle de Kervalet en juillet, août et septembre avec « l'Art au Gré des Chapelles ».

UN FIL ROUGE 2023 AUTOUR DE L'ILLUSTRATION

Un fil conducteur autour de l'illustration a ponctué l'année, avec la réalisation d'une fresque sur les vitres de la médiathèque, une journée dessin avec les Urban Sketchers, de nouvelles bâches d'entrées de ville dessinées, des performances en direct sur les évènements, un BD-concert jeune public, mais aussi l'édition du livre « *Batz sur Mer illustrée* », qui a rencontré un succès commercial immédiat. En effet, depuis avril dernier 600 exemplaires ont été vendus à l'Office de tourisme, et autant par l'éditeur dans le réseau traditionnel. Le premier « Salon de l'Illustration » a su trouver son public, avec plus de 900 visiteurs sur la journée sur les stands des 20 artistes exposants.

> Au total, c'est plus de 22 000 personnes qui ont assisté aux évènements et expositions de la commune cette année !

LA SAISON 2024 SE PRÉPARE…

En 2024, des rendez-vous seront proposés de janvier à décembre, avec un maintien de la quantité et de la qualité des évènements et animations organisés en 2023. Tous les événements et manifestations seront donc reconduits et encore améliorés. Le « Salon de l'illustration » et l'« OktoBatz Fest » seront renouvelés pour une 2ème édition, et le festival vintage « Back to Batz » placera la commune sous le signe des années 90.

FIL ROUGE 2024 : APRÈS L'ILLUSTRATION SOUS TOUTES SES FORMES, PLACE AUX CRÉATURES FANTASTIQUES

© DR

Tirées des contes classiques ou de la pop culture, les créatures fantastiques ou imaginaires seront mises à l'honneur toute l'année et viendront accompagner certains événements, petits ou grands… Les habitants et visiteurs pourront par exemple découvrir « Équinoxe la dragonne », une œuvre de Paul ROUILLAC qui « protègera » la chapelle du Mûrier de mi-avril jusqu'à la fin de l'été… Des créatures marines, sirènes et hommes-tritons, joueront quant à eux à cache-cache sur les murs de certains bâtiments municipaux de la commune.

Mais chut ! On ne vous en dit pas plus pour que vous ayez le plaisir de la découverte…

© DR

« PIMP MY BATZ »
Retour sur la campagne de communication de l'été 2023

Cet été, les enfants du bourg et des villages ont été mis à contribution pour imaginer le Batz-sur-Mer de leurs rêves : un Batz-sur-Mer féérique et artistique, sublimé et embelli !

Huit filles et huit garçons ont ainsi pris la pose sous l'objectif de Jean-Luc MOREAU, conseiller municipal et photographe.

Imaginée et réalisée en interne et pilotée par Typhen NICOLAS, directrice de l'Office de tourisme, cette nouvelle campagne de communication a été très largement diffusée sur les réseaux sociaux de la commune (@batzsurmer).

FOCUS SUR
le budget de l'Office de tourisme

L'Office de tourisme municipal est un acteur majeur de la promotion et de l'animation de notre Petite Cité de Caractère. En 2022, son budget de fonctionnement s'élevait à un peu moins de 240 000€.

En parallèle la structure génère des recettes directes et indirectes (voir graphique) qui ont augmenté de manière importante ces dernières années (+140 % entre 2019 et 2023 pour la boutique et les partenariats), notamment grâce au travail de communication et de promotion du territoire. Ces recettes permettent de financer la structure, mais aussi d'abonder le budget principal de la commune.

À noter : le département de Loire-Atlantique a décidé d'appliquer une taxe additionnelle de 10% à la taxe de séjour, comme le lui permet la loi. Cette taxe additionnelle entrera en vigueur au 1er janvier 2024. La collecte sera assurée par l'Office de tourisme et la recette sera intégralement reversée au département. La municipalité n'était clairement pas favorable à cette nouvelle taxe, car, si elle est acquittée par les visiteurs (sauf ceux exonérés), elle grève leur pouvoir d'achat, dans un contexte fortement inflationniste.

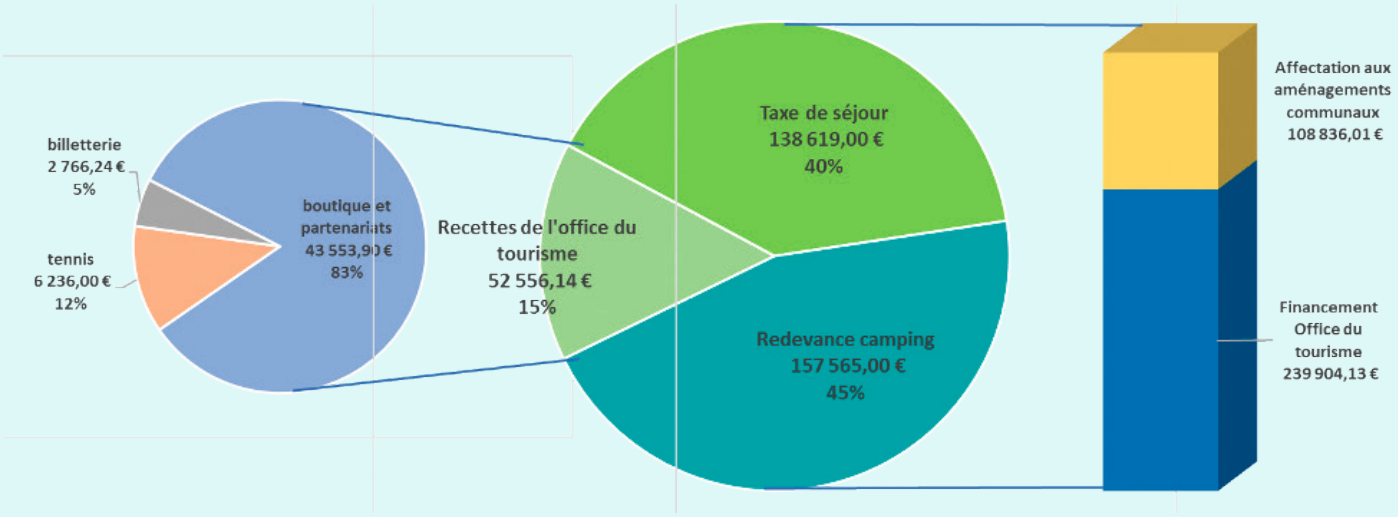

VIVONS BATZ DEMAIN
LISTE MAJORITAIRE

La troisième année de notre mandat s'achève, les projets avancent, se précisent et se concrétisent dans le respect de nos engagements et de notre programme pour lequel vous nous avez élus.

Nous travaillons constamment dans le respect des deniers publics communaux qui pour l'essentiel (60 %) proviennent de la taxe foncière acquittée par tous les propriétaires et de la taxe d'habitation (sans surtaxe) qui est toujours acquittée par les résidents secondaires. Fidèles à nos engagements, nous n'avons pas augmenté les taux communaux et nous n'envisageons pas de le faire durant le reste de notre mandat.

Avec 127 adhérents, dont 33 Batziens (jeunes et adultes), le FC Côte Sauvage nous a indiqué en octobre 2022 n'avoir désormais plus besoin que d'un seul terrain de football à Batz-sur-Mer, le club utilisant également les infrastructures croisicaises. La municipalité s'est donc engagée dans la rénovation du terrain qui subsistera (pelouse, mobilier, éclairage leds et nouveau club-house) ainsi que dans la création d'un terrain de futsal dans la salle des sports qui est en cours de rénovation. Les temps changent, les pratiques aussi.

Le terrain de foot désaffecté (côté nouveau cimetière) devrait donc devenir à l'horizon 2027 un nouveau quartier composé d'une quarantaine de logements dont la plupart en Bail Réel et Solidaire, gage d'un maintien en résidence principale. Nous sommes heureux et fiers de porter ce projet qui, sans aucune expropriation et dans le contexte foncier contraint que chacun connaît, permettra d'accueillir des familles qui dynamiseront les effectifs scolaires et le tissu commerçant et feront vivre à l'année le bourg de Batz et ses villages ! Encore un de nos engagements de campagne qui se concrétisera dans les années à venir !

Centre Municipal de Santé, attractivité de la commune, qualité des services publics et du cadre de vie… vous êtes nombreux à nous témoigner votre satisfaction quant à notre gestion des affaires municipales, et nous vous en remercions chaleureusement.

L'ensemble des élus de la liste majoritaire vous souhaitent une excellente et très belle année 2024.

RÉUSSIR BATZ ET SES VILLAGES
LISTE MINORITAIRE

Avec constance la minorité Réussir Batz & ses villages opère en faveur d'une démarche budgétaire créative, mais réaliste et anticipative.

Construire un budget n'est pas synonyme de dépenses pour répondre systématiquement à des engagements d'hier, sans tenir compte des évolutions socio-économique.

Nous le rappelons à chaque réunion.

Nous souhaitons une année 2024 sereine dans les débats en commissions municipales ou au Conseil. L'écoute respective et responsable doit être au rendez-vous.

Depuis 3 ans la minorité s'est engagée dans cette démarche constructive, respectueuse et attentive.

Nous la poursuivrons avec vigilance, notamment sur les positions budgétaires ou d'investissements, afin de rester au plus près des priorités des Batziennes et Batziens.

Dans la course à l'investissement public, le perdant est toujours le contribuable.

CATHERINE SORIA
ADJOINTE AU MAIRE SANS DÉLÉGATION
CONSEILLÈRE MINORITAIRE

Conseil municipal : délibération retirée pour cause d'amendement et jamais représentée

Refus de corriger les procès-verbaux quand ils ne sont pas conformes aux échanges malgré la preuve des enregistrements audio

Interdiction de poser des questions en conseil municipal

Illégalité & Déni de démocratie !

MARIE-NOËLLE VALLAUD
CONSEILLÈRE MINORITAIRE

En quelques semaines, la commune aura perdu deux lieux symboliques : l'ancien cinéma (vendu 110 000 euros), soit dans une fourchette basse compte tenu de l'estimation du prix des Domaines, et un terrain de foot qui ne sera pas compensé par un autre espace du même type… Navrant !

Marie-Catherine Lehuédé — MAIRE

Reçoit sur rendez-vous à l'Hôtel de ville (34, rue Jean XXIII / 02.40.23.92.25.)

PERMANENCES

- **Bruno SCHMIT**, premier adjoint (urbanisme, cadre de vie et environnement), reçoit sans rendez-vous tous les mardis de 14h à 17h à l'Hôtel de ville et reçoit en tant qu'adjoint à l'urbanisme uniquement sur rendez-vous (02.40.23.56.01), les jeudis de 9h à 12h.
  > Vous pouvez également lui envoyer un mail à : bruno.schmit@mairie-batzsurmer.fr
- **Françoise COQUARD**, adjointe (affaires sociales et enfance-jeunesse), reçoit sans rendez-vous tous les mardis de 9h à 12h à l'Hôtel de ville (34, rue Jean XXIII / 02.40.23.92.25.).
  > Vous pouvez également lui envoyer un mail à : françoise.coquard@mairie-batzsurmer.fr
- **Michel KERDONCUFF**, adjoint (finances, travaux, voirie et économie locale), reçoit sans rendez-vous tous les jeudis de 10h à 12h à l'Hôtel de ville (34, rue Jean XXIII / 02.40.23.92.25.).
  > Vous pouvez également lui envoyer un mail à : michel.kerdoncuff@mairie-batzsurmer.fr
- **Éric MOULIÉ**, adjoint (sécurité, sport et vie associative), reçoit sans rendez-vous tous les jeudis de 14h à 17h à l'Hôtel de ville (34, rue Jean XXIII / 02.40.23.92.25.).
  > Vous pouvez également lui envoyer un mail à : eric.moulie@mairie-batzsurmer.fr
- **Anne LE BOURG**, adjointe (santé), reçoit sur rendez-vous à l'Hôtel de ville (34, rue Jean XXIII / 02.40.23.92.25.).
  > Vous pouvez également lui envoyer un mail à : anne.lebourg@mairie-batzsurmer.fr

DÉCÈS DE CLAUDE LEBAUD

conseiller municipal délégué aux travaux

© J-L MOREAU

Affaibli par une maladie contre laquelle il luttait depuis plusieurs années, Claude LEBAUD est malheureusement décédé le 17 septembre 2023. Avec la disponibilité, la ténacité et la volonté que chacun connaissait, Claude faisait partie de ces citoyens qui s'investissent sans compter dans la vie de la cité, au service des autres. Ancien garagiste de la commune, il a œuvré bénévolement, et tout au long de sa vie, dans plusieurs associations de la commune : cinéma Le Paludier, jumelage, associations des professionnels batziens, chorale... et, bien entendu, l'association Saint-Guénolé, dont il était co-président. Très attaché à Batz-sur-Mer, à nos racines et à notre patrimoine, il a été l'un des artisans majeurs du Pardon Saint-Guénolé. Les derniers mois de sa vie, avec une grande force de caractère et toujours le sourire, il a continué à œuvrer au sein de l'association et de l'équipe municipale.

Nous avons perdu un collègue et ami cher à nos cœurs, et Batz-sur-Mer a perdu un citoyen investi et passionné.

Marie-Catherine LEHUÉDÉ
maire de Batz-sur-Mer

État-civil

NAISSANCES

- Emy LE ROUX
  le 26 juin 2023
- Georges MAURY
  le 19 juillet 2023
- Raphaël GLOTIN
  le 15 août 2023
- Louison POCHER GENIES
  le 02 octobre 2023
- Donatien Daniel Gwenaël OZANNE RIO
  le 04 octobre 2023

MARIAGES

- Morgane BRÉHÉRET et Loïc MARÉCHAL
  le samedi 24 juin 2023
- Cécile FERNET et Yann LE CORRE
  le samedi 24 juin 2023
- Anysia BREUREC et Julien GÉLY
  le samedi 1er juillet 2023
- Jean-Yves SIMON et Morgann TISON
  le samedi 29 juillet 2023
- Adeline RICHARD et Sylvain RIVALANT
  le samedi 26 août 2023
- Mathieu CAMARET et Florie CLOITRE
  le samedi 26 août 2023
- Christophe BERNHARDT et Bérangère PIERRARD
  le samedi 02 septembre 2023
- Johann LACOUR et Tania LEBOFFE-GRINO
  le samedi 09 septembre 2023
- Amandine PERRIN et Yohann LEROY
  le samedi 09 septembre 2023
- Orchidée ROSHDI et Samuel DANION
  le samedi 23 septembre 2023
- Elodie FERRÉ et Frédéric MOREL
  le samedi 28 octobre 2023
- Valérie DUTHOIT et Patrick POIRON
  le samedi 02 décembre 2023

DÉCÈS

- Jeannine JAN
  le 04 juillet 2023 (88 ans)
- Roger-Louis HELLEGOUARCH
  le 06 juillet 2023 (95 ans)
- Didier SPECHT
  le 08 juillet 2023 (69 ans)
- Gérard RÉMOY
  le 27 juillet 2023 (76 ans)
- Billy DAVY
  le 1er août 2023 (32 ans)
- Renée LEHUÉDÉ, veuve NICOL
  le 02 août 2023 (95 ans)
- Michel GARGUET
  le 03 août 2023 (90 ans)
- Marie BERTRAND
  le 18 août 2023 (74 ans)
- René BIHORÉ
  le 27 août 2023 (97 ans)
- Catherine LEGROS, veuve LEFEBVRE
  le 27 août 2023 (73 ans)
- Georges SIMONETTI
  le 02 septembre 2023 (95 ans)
- Claude LEBAUD
  le 17 septembre 2023 (72 ans)
- Jacqueline HERVÉ
  le 25 septembre 2023 (92 ans)
- Jean CAVALIN
  le 08 octobre 2023 (94 ans)
- Jacqueline LEBRIQUIR
  le 11 octobre 2023 (71 ans)
- Renée PRADEL, veuve MARTINEAU
  le 16 octobre 2023 (97 ans)
- Michel ROUSSET
  le 22 octobre 2023 (100 ans)
- Gérard CRESPIN
  le 26 octobre 2023 (98 ans)
- Sophie LECOLLAIRE épouse GUITTON
  le 28 octobre 2023 (55 ans)
- Jocelyne MERDY
  le 02 novembre 2023 (75 ans)
- Christian BRETÉCHER
  le 03 novembre 2023 (81 ans)
- Paul LEHUÉDÉ
  le 13 novembre 2023 (88 ans)
- Paulette VILLENEUVE
  le 16 novembre 2023 (99 ans)
- Ginette GALLET
  le 16 novembre 2023 (88 ans)
- René JEGO
  le 18 novembre 2023 (69 ans)
- Christian GISLAIS
  le 18 novembre 2023 (74 ans)
- Germaine GRIMAUD, épouse BONNIN
  le 23 novembre 2023 (94 ans)
- Monique LERONDAULT, veuve OBEJERO
  le 24 novembre 2023 (86 ans)
- Jean RIO
  le 02 décembre 2023 (77 ans)
- Marie DUMONT, divorcée RIOT
  le 03 décembre 2023 (93 ans)
- Marcel LE HEIN
  le 05 décembre 2023 (87 ans)

EN 2024

DES CRÉATURES FANTASTIQUES

© Marianne LARVOL

© Paul ROUILLAC

PONCTUERONT L'ANNÉE À

BATZ-SUR-MER